

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 02 mai 2017

Convocation du 25/04/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 04/05/2017.

L'an deux mil dix-sept, le deux mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Christophe GAINON, Yvonne FREMONT.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND, Nicolas DAVIAUD

Bon pour pouvoir : de Claude LECHAT à Florian STEPHAN

DCM 2017-45

Mise en place d'une alarme anti-intrusion à la mairie de La Breille-Les-Pins

Monsieur Roger FRESNEAU présente au conseil municipal le devis de Brunet Migné sis à Loudun (86200), « 19 avenue de la coopération » concernant la mise en place d'une alarme anti-intrusion à la mairie de La Breille-Les-Pins pour un montant de 3 395 € HT soit 4 079 € TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de mettre en place une alarme anti-intrusion à la mairie de La Breille-Les-Pins pour un montant de 3 395 € HT soit 4 079 € TTC

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 03/05/2017
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/05/2017
Et de la publication, le 04/05/2017

